Zeitschrift: Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 10 (1984)

Heft: 2

Rubrik: Mitteilungen = Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MITTEILUNGEN/INFORMATIONS

Dr. h.c. Marshall B. Clinard

Der bekannte amerikanische Kriminologe Marshall B. Clinard wurde anlässlich des Dies academicus 1984 der Universität Lausanne zum Ehrendoktor ernannt.

Wir plublizieren nachstehend die bei diesem Anlass vorgetragene Laudatio:
Le professeur Marshall Barron Clinard n'a pas eu son berceau
sur les bords du Léman. Né en 1911 à Boston, il fit d'abord
des études d'anthropologie. Puis il étudia la sociologie à la
célèbre Université de Chicago, où il obtint son doctorat en
1941. Il y fut l'étudiant d'Edwin H. Sutherland, qui était alors
l'un des plus grands noms de la criminologie et de Herbert Blumer, le "père" de l'interactionnisme symbolique. Devenu luimême professeur, Marshall Barron Clinard enseigna la criminologie dans plusieurs universités, en particulier de l'année
1946 à sa retraite, en 1979, à l'Université de Wisconsin. Son
activité de chercheur fut particulièrement fructueuse. C'est
lui qui a introduit dans le langage scientifique l'expression
de "deviant behaviour", que l'on traduit habituellement par
comportement déviant.

Auteur de neuf livres et d'un nombre impressionnant d'articles scientifiques, le professeur Clinard a porté un intérêt marqué à deux sujets d'une grande actualité, à savoir la criminalité d'affaires ou délinquance en col blanc et le rôle de la culture et de la société parmi les causes de la criminalité. Il avait en quelque sorte hérité ce deuxième champ d'intérêt de l'Université de Chicago et notamment de son maître Edwin H. Sutherland. Le professeur Clinard reconnut bientôt l'importance des recherches internationales et comparatives pour mieux saisir les caractéristiques de la criminalité d'un pays déterminé. Son engagement passionné dans la recherche comparée avait fait de lui l'un des meilleurs experts du monde en la matière. Après

de nombreux séjours de recherche en Suède, en Afrique, aux Indes, il entreprit une étude importante sur la criminalité en Suisse. Il avait choisi notre pays en raison de son faible taux de criminalité. L'ouvrage qui expose le résultat de cette recherche a paru en 1978 sous le titre "Cities with little crime the case of Switzerland". Il ne se distingue pas seulement par une sensibilité remarquable à nombre de détails de la vie quotidienne en Suisse, qui nous échappent facilement à cause de leur caractère trop habituel. Grâce aux nombreuses comparaisons que fait son auteur avec la criminalité aux Etats-Unis, en Allemagne et en Suède, le livre a reçu un excellent accueil des milieux scientifiques internationaux. Par cet ouvrage qui sort de l'ordinaire, le professeur Clinard n'a pas seulement publié le livre classique sur la criminalité en Suisse. Il a aussi introduit des techniques de recherche inconnues auparavant dans notre pays. De la sorte, il a joué un rôle décisif dans le développement que la criminologie a connu en Suisse durant ces dernières années.

L'Université de Lausanne, la seule en Suisse qui décerne actuellement un grade de docteur en police scientifique et en criminologie, à décidé de conférer ce doctorat honoris causa au professeur Clinard, sur proposition de la Faculté de droit et de l'Institut de police scientifique et de criminologie qui lui est rattaché, en signe de reconnaissance sincère pour les grands services que cet éminent chercheur a rendus à notre pays.

W. Heinz, Formation et champs d'activités des criminelogues

Résumé de l'article dans le premier numéro/Juin 1984 p. 3 ff. (les résumés des deux autres articles de ce numéro paraîtront la prochaine fois.)

Résumé

Dans un premier chapitre, l'auteur donne un aperçu du développement des études et recherches criminologiques en République Fédérale d'Allemagne. Il traite d'abord le thème des fonds de recherche, en considérant le passé et le présent. Ensuite, il examine l'organisation et l'institutionnalisation dela recherche criminologique, ainsi que l'évolution de la criminologie dans l'enseignement.

Un deuxième grand chapitre concerne la criminologie dans la formation des juristes. Parmi les branches facultatives "criminologie, droit pénal des mineurs, exécution de peines", la criminologie domine.

Le troisième chapitre se préoccupe des possibilités d'établissement qu'auront des juristes formés en criminologie. A ce propos, l'auteur tente un pronostic d'avenir concernant la discipline criminologie dans une formation réformée de juristes en RFA. Il s'exprime principalement au sujet de la branche "criminologie" dans les modèles d'une formation de juristes unifiée à l'avenir. Selon l'avis de l'auteur, un droit pénal sans la connaissance empirique de la criminologie est aveugle.

TÜBINGER FORTBILDUNGSKURS IN ANGEWANDTER KRIMINOLOGIE

Im Rahmen des Programms der Wissenschaftlichen Fort- und Weiterbildung an der Universität Tübingen werden ab 1985 regelmässig Fortbildungskurse in Angewandter Kriminologie angeboten.

Leitung: Prof. Dr. H. Göppinger

Assessor W. Maschke

Institut für Kriminologie der Universität

Tübingen

angesprochener
Personenkreis:

alle Personen, die im Rahmen der Strafrechtspflege, in der Wohlfahrtspflege und in der Jugendarbeit mit Straffälligen oder entsprechend Gefährdeten zu tun

oder entsprechend Gefährdeten zu tun

haben.

Ein erster Kurs wird derzeit in Form dreier aufeinander aufbauender Kontaktseminare angeboten (25./26. Jan. - 8./9. Febr. - 19./20.April 1985).Der zweite Veranstaltungskurs wird voraussichtlich im Mai 1985 beginnen.

Im Kurs soll den Teilnehmern eine erfahrungswissenschaftlich gewonnene und inzwischen jahrelang praktisch erprobte Methode zur kriminologischen Beurteilung des individuellen Täters in seinen sozialen Bezügen vermittelt werden. Die Methode ermöglicht eine differenzierte Erfassung des Einzelfalls und erlaubt entsprechende Folgerungen im Hinblick auf Prognose und Einwirkungen im Sinne der Spezialprävention oder Prophylaxe.

Nähre Auskunft: Universität Tübingen, Arbeitsstelle für

Wissenschaftliche Fort- und Weiter-

bildung, Frau Dr. Fischer, Wilhelmstrasse 5

7400 Tübingen,

Tel.: 07071/29-5010 oder 29-6872